

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_250331_038

portant sur

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS ET À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE DE L'HÉRAULT POUR L'ANNÉE 2025

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L2122-22,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_240709_079, relative au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 à l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités et à l'Association des Maires de France de l'Hérault,

VU le courriel enregistré au numéro 2025-01-77164 du 22 janvier 2025, de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités et à l'Association des Maires de France de l'Hérault, relatif à la demande de cotisation pour l'année 2025,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités et à l'Association des Maires de France de l'Hérault, pour l'année 2025, pour un montant de cotisation de deux-mille-trente-quatre euros et quatre centimes (2 034,04 €),

- **ARTICLE 2** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 011, article 6281,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250331-lmc117685-AR-1-
1

Date de télétransmission : 31/03/25

Date de publication : 04/04/2025

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le trente et un mars deux mille vingt-cinq,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Date : 22/01/2025

Date d'échéance : 22/03/2025

Association des Maires du Département de l'Hérault
1977, avenue des Moulins
Maison des Elus - Mas d'Alco
34080 Montpellier cedex
Tél: 0467033423
SIRET : 51447472500017
Code APE : 9499Z

Mairie de LODEVE
Hôtel de Ville
7, Place de l'Hôtel de Ville
34700 LODEVE

SIRET : 21340142500011

Cotisation 2025

Population prise en compte : 7434

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Total
Cotisation - Part départementale	1	800,00 €	800,00 €
Cotisation - Part nationale	1	1 234,04 €	1 234,04 €

Total HT 2 034,04 €

TVA 0,00 €

TVA non applicable Art 293 B du CGI

Total TTC 2 034,04 €

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
13485	00800	08008711232	48	Caisse d'Épargne
IBAN : FR7613485008000800871123248				
BIC : CEPAFRPP348				